



Alliance Sociale

SYNDICAT CG-Alliance Sociale

Absences autorisées pour événements familiaux Congés d'ancienneté- UES Capgemini 2007

Absences autorisées pour événements familiaux

Désignation	Nombre jours
Mariage du collaborateur	4 jours ouvrés
Naissance ou adoption (père)	3 jours ouvrés
Mariage d'un des enfants	1 jour ouvré
Obsèques du conjoint	3 jours ouvrés
Obsèques d'un de ses enfants	3 jours ouvrés
Obsèques de ses parents	3 jours ouvrés
Obsèques des parents de son conjoint	3 jours ouvrés
Obsèques des ascendants du salarié	2 jours ouvrés
Obsèques de ses collatéraux jusqu'au 2ème degré (frère/sœur) ou des ascendants ou collatéraux du conjoint	1 jour ouvré
Déménagement (par période de 12 mois consécutifs)	1 jour ouvré
Enfant malade : 3 à 5 jours/an présenter un certificat médical	Non rémunéré
Congé paternité 11 jours (18 jours si enfants multiples)	Pris en charge sécu

CONGES D'ANCIENNETE

Ancienneté	Nombre de jours
2 ans	2 jours
5 ans	4 jours
8 ans	6 jours
12 ans	8 jours

Source Bilan Social UES 2007

Pour plus d'informations prenez contact avec vos représentants Alliance Sociale, le Syndicat indépendant.

Alain BENARD : 06.80.01.49.27